

*Interpellation présentée par le député:
M. François Lefort*

Date de dépôt: 8 mars 2012

Interpellation urgente écrite

Le Conseil d'Etat, sachant qu'il est un acteur de la prospection de gaz et huiles de schistes en vue de leur exploitation en Suisse et en France, compte-t-il mettre fin rapidement à cette activité de prospection?

Mesdames et
Messieurs les députés,

La région franco-valdo-genevoise frémit d'inquiétude en prenant connaissance des demandes de permis d'exploration et d'exploitation des gaz et huiles de schistes en cours dans l'Ain, en Haute-Savoie et dans le canton de Vaud. Les Verts genevois se font l'expression de cette inquiétude pour la population genevoise et demande au Conseil d'Etat, par voie d'une motion intitulée: «*Protégeons notre canton et nos ressources en eau des pollutions irrémédiables occasionnées par l'exploitation du gaz de schistes!*» (M 2066) de s'opposer par tous les moyens au développement de la prospection et de l'exploitation d'hydrocarbures fossiles, activités produisant de graves nuisances environnementales, dans une région aussi densément peuplée.

Parmi les sociétés impliquées, la société suisse Petrosvibri S.A. (1) était détentrice d'un permis d'exploration à Noville dans le canton de Vaud et a déposé une demande de permis en France sur un territoire couvrant l'est de la Haute Savoie à partir de Thonon et empiétant sur un tiers du lac Léman.

Les propriétaires de la société anonyme Petrosvibri sont Gaznat S.A. (2) à 66% et Holdigaz SA à 34%.

Qui est Gaznat S.A.? C'est une société anonyme suisse agissant dans la distribution de gaz en Suisse romande, et dont les actionnaires sont des entreprises de distribution appartenant à des collectivités publiques ou privées de cette même région.

Parmi ces actionnaires, les Services Industriels de Genève (SIG) sont propriétaires à 37.5% de la société Gaznat S.A., et sont donc, par effet de cascade actionnarial, propriétaires de Petrosvibri S.A.

Qui sont les Services Industriels de Genève? SIG (3) est une entreprise de droit public autonome, appartenant pour 55% à l'Etat de Genève, pour 30% à la ville de Genève et pour 15% aux communes genevoises (15%).

Cette cascade d'actionnariat fait de l'Etat de Genève un acteur important de la prospection pour des gaz et huiles de schistes en Suisse et en France voisine.

Ce qui motive l'auteur à poser cette deuxième question:

Le Conseil d'Etat, sachant qu'il est un acteur de la prospection de gaz et huiles de schistes en vue de leur exploitation en Suisse et en France voisine, compte-t-il mettre rapidement fin à cette activité de prospection?

Dans l'attente d'une réponse diligente et circonstanciée, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, l'expression de mes respectueuses salutations.

Sources :

1. Petrosvibri S.A. <http://www.petrosvibri.ch/>
2. Gaznat S.A. <http://www.gaznat.ch/fr/>
3. Services industriels de Genève <http://www.sig-ge.ch/corporate/nos-activites/index.lbl>